

Commune de Saint Michel de Dèze
CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 27 juin 2019

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Dèze s'est réuni en séance ordinaire le 27 juin 2019, suite à la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Maire le 21 juin 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombres de conseillers en exercice : 10

Personnes présentes : Eric BESSAC, Jean-Noël BROUILLET, Thierry THOMAS, Michel BONNET, Gilbert MAZOYER, Elisabeth DEBIERRE

Absents représentés : Marc GABRIAC représenté par Eric BESSAC
Thierry ANDRE représenté par Thierry THOMAS

Absents : Déborah DONATO, Franc GARRIGUE

1 / Secrétaire de séance : Elisabeth DEBIERRE

2 / Après approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2019, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

3 / Prochaines réunions (participations)

- Le 29/06 à 16h30 : Mariage de Déborah DONATO et Stewen ZANI
- Le 01/07 à 16h30 : aires terrestres éducatives à l'école avec le PNC
- Le 03/07 à 10h00 : réunion travaux de l'école entre les assureurs
- Le 03/07 à Alès : signature des contrats territoriaux
- Le 08/07 à 9h30 : commission de la CLECT au Collet de Dèze
- Le 10/07 à 9h30 : le COPIL transfert eau et assainissement à St André de Lancize
- Le 12/07 à 14h00 : réunion SIVU
- Le 13/07 à 16h00 : Mariage DOS SANTOS et DAUDE
- Le 14/07 journée : Autos Motos Rétro
- Le 16/07 à 9h00 : recrutement syndicat HVC
- Le 18/07 à 9h00 : lancement extension St Michel le vieux (présent G. MAZOYER)
- Le 19/07 à 9h30 : analyse d'offre pour la reconstruction école
- Le 25/07 à 19h00 : conseil municipal du CCAS
- Le 25/07 à 20h00 : conseil municipal de la commune
- Le 29/07 à 17h30 : réunion publique traversée du village
- Le 30/07 à 10h30 : réunion avec GAXIEU et l'hydrogéologue pour les sources

4 / Points par chaque conseiller de l'avancement des dossiers dont il a la charge :

Michel BONNET :

Ecole : compte rendu de la réunion avec M. BAUMELLE du 19/06 pour le choix du maître d'œuvre pour la reconstruction de l'école.

Voir cabinet MEGRET pour l'assainissement avec le Collet.

La traversée du village : réunion publique prévue le 29/07

Jean-Noël BROUILLET :

- Étanchéité de la toiture du logement du Bertoul : en attente de devis d'un autre entrepreneur.
- les travaux d'aménagement d'une chambre supplémentaire dans le logement du Bertoul sont presque terminés.
- API étanchéité de la terrasse du Bertoul : reste des finitions et le carrelage
- La barrière du logement multiple rural : ok pour le devis présenté soit 1686.50. €
- Salle de bain d'un logement communal : devis validé

Elisabeth DEBIERRE :

Le journal est en phase finale, reste l'article sur l'ABC

5) Décisions Modificatives budgétaires :

DM - eau st michel (DE 050 2019)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux observations de la Préfecture sur le compte administratif 2018, il y a lieu de modifier le BP 2019 pour prendre en compte le nouveau solde d'exécution d'investissement, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	-1.00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		-1.00
TOTAL :		-1.00	-1.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la diminution des dépenses et recettes d'investissements tel que visé ci-dessus.

DM - photovoltaïque (DE 053 2019)

Le Maire expose au Conseil Municipal les observations émises par les services de la Préfecture dans le cadre du contrôle budgétaire 2019.

Pour tenir compte de ces observations, il propose de modifier le BP 2019 initial de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		5841.00
1068	Autres réserves		-5841.00
TOTAL :		0.00	0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les écritures ci-dessus.

Contrôle budgétaire :

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du 23 mai 2019 émanant de la direction de la citoyenneté et de la légalité. L'examen des documents budgétaires transmis par ACTES comportent quelques anomalies :

DELIBERATION : Compte administratif 2018 du budget de l'eau : DE 051 2019

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Jean Noël BROUILLET, le 1er adjoint donne lecture du courrier de la Préfecture concernant le contrôle budgétaire exercice 2019 :

De ce courrier, il ressort que : le compte administratif de l'eau 2018 n'est pas en adéquation avec le compte de gestion dressé par la trésorerie du Collet de Dèze, en ce qui concerne le résultat d'investissement de clôture de l'exercice 2017 (145 113.05 € pour le compte de gestion et 145 114.05 € repris au compte administratif 2017.

La Préfecture nous demande de bien vouloir rectifier cette erreur par une nouvelle délibération d'approbation;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le résultat d'investissement de clôture de l'exercice 2017 à 145 113.05 € sur le C.A. 201.

DELIBERATION : Vote du budget primitif 2019 - commune : DE 060 2019

Monsieur le Maire rejoint la séance et présente les observations émises par les services de la Préfecture dans le cadre du contrôle budgétaire 2019 :

La rectification de ces modifications entraînent un nouveau vote du BP 2019,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 ainsi modifié ,

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : **969 986.25 Euros**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et adopte le budget ainsi modifié.

6 / Transfert compétences eau et assainissement à la communauté de communes

Débat de la réunion qui s'est tenue concernant le report du transfert des compétences eau et assainissement.

7 / PLU :

- suites et conséquences liées à l'approbation du PLU :

PLU approuvé au conseil communautaire du 6 juin

Le 6 juillet il deviendra opposable aux tiers.

La commune aura droit de préemption sur tous les biens proposés à la vente classés en zone U du P.L.U.

Permis désormais signés au nom de la commune

A mettre à disposition à partir du 17 juillet sur le site internet.

- sollicitation de l'Etablissement Public Foncier :

DELIBERATION : ACQUISITION FONCIERE (DE 055 2019)

Monsieur le Maire rappelle que le P.L.U. vient d'être approuvé par la Communauté de Communes.

Que ce P.L.U. contient une Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) pour le bourg centre de Saint Michel de Dèze.

Que cette O.A.P. prévoit des aménagements sur des terrains privés qu'il est nécessaire d'acquérir.

L'Etablissement Public Foncier a déjà été contacté pour procéder à ces acquisitions.

Et que leur intervention nécessite au préalable la signature d'une convention avec la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de saisir officiellement l'E.P.F. pour l'acquisition du foncier nécessaires à la réalisation des aménagements prévus dans l'O.A.P.

- de demander la mise en place de la convention préalable,

- autorise Monsieur le Maire à engager les démarches en ce sens et à signer tout document se rapportant à ce dossier

8 / Réalisation programme voirie 2019

Lecture faite des devis : montant des travaux de voirie 2019 = 64 424.64 €

Travaux subventionnés à 40% par le Conseil Départemental.

Programme :

La Felgerette, aqueduc de la route de St Michel le Vieux, Ombras, Route de la Bastide

9 / Travaux aménagement cimetière

Prévoir de commencer les travaux, l'accord de la DETR est validé.

10 / Nomination d'un référent "moustique tigre et ambroisie"

Représentant désigné : Marc GABRIAC

11 / Compte-rendu conseil communautaire du 6 juin 2019 (délibération pour création d'une bibliothèque multi site)

DELIBERATION : PROJET D'UNE CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE MULTI SITE DE NIVEAU 1 (DE_054_2019)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'une bibliothèque multi site de niveau 1, sur le territoire de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère.

Cette création nécessite que la Communauté de Communes dispose d'un emploi à temps plein, de catégorie B filière culturelle.

La prise en charge du coût de cet agent serait réparti aux communes bénéficiaires du service au prorata du temps passé dans chaque commune.

Suivant les calculs fournis par la Communauté de Communes, la commune de Saint Michel de Dèze devrait participer à hauteur de 3 172.50 € par an, pour 3 heures hebdomadaires d'intervention, auquel s'ajoute les frais de déplacements, évalués à 676.80 euros par an.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas participer au financement du poste de chargé de mission culture à temps partiel à 50 %.

12 / Divers devis :

- Groupe électrogène :

le prix du groupe a été augmenté de plus de 800 € par rapport au devis initial lors du montage du dossier DETR.

Gilbert MAZOYER doit les contacter pour négocier.

- Barrière du logement n° 2 Multiple Rural

Devis pour la barrière validé par le conseil municipal pour 1856.50 €

- Intervention avocat pour servitude A.E.P.

Validé par le conseil municipal d'engager la procédure avec l'avocat pour la servitude du bassin du Rochadel.

13 / Transfert propriété indivision BESSAC à la Commune :

DELIBERATION : TRANSFERT PROPRIETE INDIVISION BESSAC ET LA COMMUNE DE SAINT MICHEL DE DEZE (DE 059 2019)

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Jean Noël BROUILLET, le 1er adjoint prend la parole et présente au Conseil Municipal le document réalisé par le Cabinet géomètre ALARCON, concernant le transfert de propriété indivision BESSAC au profit de la commune de Saint Michel de Dèze.

Il rappelle que le principe de ce transfert, a déjà fait l'objet d'une décision favorable du conseil municipal.

Après examen du document d'arpentage, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ledit document, de confier la réalisation de l'acte notarié à Maître CHAMPEYRACHE Notaire à Alès, de préciser les conditions de réalisation de ce transfert, à savoir :

- le transfert se fait pour l'euro symbolique

- prise en charge par la commune des frais notariés

- réalisation par la commune d'une clôture sur les nouvelles limites séparatives

- le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur Jean Noël BROUILLET pour signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

13 / échange Commune/Mme et M. GREIZE : validation document d'arpentage et choix du notaire chargé des actes.

DELIBERATION : MODIFICATION TRACE DU CHEMIN RURAL DE "VALESCURE" (DE 057 2019)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le chemin rural qui part de Valescure et qui débouche sur la voie communale N° 29 au droit de la fontaine, a subit au fil du temps une modification de son tracé et qu'il a été en partie détruit et accaparé par certains propriétaires riverains.

Après des discussions engagées avec Monsieur et Madame GREZE une solution a été trouvée sur laquelle le Conseil Municipal a déjà donné un accord de principe.

Aujourd'hui, il appartient de valider le document d'arpentage correspondant et d'établir les conditions de mise en application de cet accord.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le document d'arpentage, de préciser les conditions de réalisation de cet accord :

- *le transfert se fait pour l'euro symbolique*
- *compte tenu de la différence de la partie cédée par la commune à Madame GREZE (326 m²) et la partie cédée par Madame GREZE à la commune (127 m²), les frais d'actes de notaire seront mis à la charge de Madame GREZE sachant que la commune a pris en charge les frais de géomètre.*
- *désigne Maître CHAMPEYRACHE notaire à Alès, pour établir les actes de cession*
- *le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.*

14 / Demandes de subventions :

DELIBERATION : SUBVENTION 2019 AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE 058 2019)

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention faite par l'Amicale des sapeurs pompiers du Collet de Dèze.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 400 € à l'Amicale des sapeurs pompiers du Collet de Dèze

15 / Questions diverses :

- *compte-rendu réunion avec Mme FONTANA et avec la famille CANI*
- *préparation journée Auto Moto Rétro*
- *compte-rendu conseil d'école :*
 - faire des devis : pour un tableau blanc, un vélo, une draisienne :*
- *divers courriers ...*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30